

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble institutionnel situé aux **760-780, boulevard Dollard** et portant sur l'objet suivant :

1.1 1.1 Déroger au nombre de cases de stationnement exigé à l'article 9.5.4 du *Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177)* qui prescrit un total de quatre (4) cases de stationnement supplémentaires pour l'agrandissement projeté, localisé en cour intérieure;

2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19h le lundi 6 juin 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement visé sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce **19 mai 2011**.

La secrétaire substitut de l'arrondissement

Pascale Lebel

